

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3875)

Retiré

AMENDEMENT

N ° 3702

présenté par
Mme Mette

ARTICLE 2

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« *Art. L. 121-9.* – L'éducation à l'environnement et au développement durable est complémentaire d'une expérience pratique au sein d'une structure engagée dans ces domaines. Les élèves et les étudiants peuvent faire reconnaître auprès de leur établissement les compétences, connaissances et aptitudes acquises dans le cadre d'un engagement associatif ou professionnel. Cette reconnaissance peut être établie par l'attribution de points supplémentaires dans la moyenne générale. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a été travaillé avec l'association Climat'Optimistes.

L'objet du présent amendement est d'apporter une reconnaissance à l'engagement des élèves et des étudiants.

En effet en 2019, plus de 200 000 jeunes ont manifesté en France leur volonté de répondre à l'urgence climatique, et nombre d'entre eux ont alors décidé de s'investir dans des mouvements et associations jeunesse pour montrer qu'il est possible d'agir au quotidien pour un environnement sain. Toutefois, rares sont les universités qui considèrent l'engagement étudiant comme une partie structurante et intégrante de l'enseignement supérieur. Cet engagement n'est pas reconnu à sa juste valeur aujourd'hui, alors que son impact est positif aussi bien pour le parcours de l'étudiant-e que pour la société dans son ensemble.

Durant l'année universitaire 2016-2017, 53 universités déclaraient avoir mis en place un dispositif de reconnaissance de l'engagement étudiant. Les dispositifs de reconnaissance de l'engagement étudiant gagneraient donc à être élargis à l'ensemble des universités, harmonisés à l'échelle nationale, et étendus aux écoles. La généralisation de l'attribution de points supplémentaires dans la moyenne générale des élèves et étudiants inciterait davantage de jeunes français à rejoindre des organisations engagées en faveur de l'environnement et du développement durable.